

## ÉCONOMIE ET POPULATION LE CAS DU SÉNÉGAL\*

J. ROCH et G. ROCHETEAU

La relation ressources/population au Sénégal peut être posée dans les termes suivants :

— la majeure partie de la population vit de l'agriculture, principalement de l'arachide. Or, la population augmente (cf. annexe I), la production agricole stagne, le revenu paysan diminue par suite de la détermination des « termes de l'échange » (1),

— la population urbaine augmente rapidement, surtout à Dakar et dans les régions du Cap-Vert (cf. annexe I) ; mais la croissance urbaine est beaucoup plus forte que la progression des offres d'emplois tertiaires et secondaires.

La conséquence de cet état de choses est l'accroissement de la population improductive.

Ce bilan peu favorable correspond à une analyse de courte et moyenne période. Dans une perspective à long terme, on observera que le Sénégal n'a pas achevé la mise en valeur de son potentiel agricole, notamment dans les régions du Fleuve et de la Casamance, où l'écologie est sensiblement plus favorable que dans le bassin arachidier.

Pour conjurer la crise agricole, deux types d'intervention complémentaires sont mis en œuvre, qui figurent parmi les priorités des plans de développement sénégalais :

1° L'amélioration des rendements agricoles dans les terroirs saturés du vieux bassin arachidier : à cet effet, le gouvernement sénégalais a mis sur pied, dès 1964, un programme de développement accéléré de la productivité arachidière. La SATEC (Société d'Aide Technique et de Coopération) aujourd'hui relayée par la SODEVA (Société de Développement et de Vulgarisation Agricole), chargée de l'exécution du programme, a engagé une vaste action de vulgarisation : l'objectif était l'amélioration du revenu paysan et les principaux moyens d'action consistaient à diffuser des thèmes techniques simples et à fournir aux cultivateurs l'outillage et les produits modernes (cf. Annexe II), adaptés à ces thèmes.

---

\* Point 3b : 2/SÉNÉGAL.

(1) Le président Senghor devait déclarer dans son discours du 13 juin 1969 : « Les paysans ont vu... depuis 3 ans leur revenu global tomber de 20 à 10 milliards, c'est-à-dire diminuer au moins de moitié ». Les raisons principales de cette situation sont d'une part une succession de mauvaises campagnes à cause de la sécheresse, mais aussi la baisse du prix de l'arachide, consécutive à la cessation du soutien des cours accordé par la France jusqu'en 1967.

2° La colonisation des régions pionnières du Saloum et du Sénégal Oriental. A l'occupation spontanée des « Terres Neuves » doivent s'ajouter les migrations organisées, qui permettraient d'obtenir le développement de la production agricole et la décongestion des terroirs surpeuplés du vieux bassin arachidier.

Tels sont schématiquement les grands secteurs d'intervention du gouvernement. Ces objectifs donnent donc la priorité au développement agricole. Il nous paraît toutefois nécessaire de proposer une problématique plus compréhensive, qui traite aussi des phénomènes urbains. Nous proposons ainsi deux grandes orientations à la recherche démo-économique :

a) L'étude du sous-emploi, sous toutes ses formes : chômage, « chômage déguisé », disparités du marché de l'emploi selon les régions.

b) Dans une perspective dynamique, il serait opportun d'analyser les effets de la modernisation agricole au Sénégal. En effet, la pénétration du progrès technique a déjà commencé à modifier l'ancien équilibre Ressources/Population réalisé dans le cadre des techniques agricoles traditionnelles. Là encore, il sera indispensable de procéder par analyse différentielle, en tenant compte des disparités économiques régionales et des spécificités ethniques.

## *I. LE SOUS-EMPLOI : MESURE ET EFFETS*

### **1.1. LE CHOMAGE URBAIN**

a) Evaluation du nombre des chômeurs urbains : le Service de la Main-d'Oeuvre établit régulièrement les statistiques des demandes d'emploi non satisfaites (cf. Annexe III). Il faudrait cependant compléter ces renseignements par des enquêtes directes, car de nombreux chômeurs cherchent du travail par relations personnelles.

Parallèlement, il serait nécessaire d'analyser les secteurs pour lesquels les offres d'emploi ne sont pas satisfaites à cause du manque d'instruction ou de qualification professionnelle des demandeurs.

b) Appréciation du coût, pour la collectivité, de l'installation croissante d'une population urbaine d'adultes inactifs : dépenses d'urbanisme, ordre public, logement, santé, etc.

Il serait opportun de comparer le coût de ces dépenses à la charge de la collectivité à celui de la réinstallation d'une partie des chômeurs urbains dans les « terres neuves ». Cette alternative est envisagée par les Pouvoirs Publics, mais il n'existe pas d'étude chiffrée.

c) Estimation du coût d'entretien des adultes inactifs à la charge des travailleurs urbains : il s'agit d'évaluer les effets du « parasitisme familial », qui interdit la formation d'une épargne productive nationale.

### **1.2. LES PROBLÈMES D'EMPLOI EN MILIEU RURAL : ANALYSE DES FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES INFLUANT SUR LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL AGRICOLE**

Dans les régions soudano-sahéliennes, la notion d'emploi ou d'occupation doit être définie de manière restrictive. Dans le bassin arachidier notamment, le temps de travail agricole utile est presque limité aux mois d'hivernage, c'est-à-dire pendant l'unique saison des pluies de juin à novembre. Ainsi, les con-

traintes climatiques imposent à la majorité des ruraux (1) une longue période de repos forcé, surtout de janvier à mai, jusqu'à l'époque du débroussaage et de la préparation des sols.

De nombreuses études de temps de travaux ont été réalisées par les chercheurs en Sciences Humaines de l'ORSTOM au Sénégal. Les résultats acquis nous conduisent à penser que le progrès de la recherche démo-économique passe par des enquêtes précises sur les points suivants :

#### SANTÉ ET NUTRITION

Évaluation des effets différentiels du mauvais état sanitaire et nutritionnel sur la productivité du travail agricole. On observera en particulier qu'une semaine de maladie peut être irrécupérable si elle intervient au moment des « goulots d'étranglement » que constituent la période des semis ou du premier sarclage : ici, l'importance du calendrier est primordiale (la maladie, au mois de janvier, n'a pas d'effets sur la production, tandis que le manque à gagner consécutif à l'arrêt de travail en juillet-août sera considérable).

Dans la même perspective, il serait utile d'estimer les effets positifs sur la productivité du travail, induits par la présence d'équipements d'infrastructure : commerces, voies de communications, approvisionnement en eau, dispensaires, etc.

#### ANALYSE DES STRUCTURES DÉMOGRAPHIQUES EN FONCTION DE LEURS EFFETS SUR LA PRODUCTION

Il serait particulièrement utile de procéder à la comparaison des deux situations les plus différenciées : terres neuves et terroirs du vieux bassin arachidier. Il faudrait analyser les principales disparités : rapport de masculinité, rapport jeunes à vieux, nuptialité, fécondité, mortalité. On notera que les terres neuves comptent une forte proportion d'actifs masculins, ce qui modifie la capacité productive de la main-d'œuvre. Le phénomène est encore renforcé par la présence d'une importante main-d'œuvre de travailleurs saisonniers, les « navétanes ».

### 1.3. ANALYSE DES FACTEURS ÉCONOMIQUES *agissant sur la mobilité de la population* (notamment la distribution des occasions de travail temporaire et des métiers secondaires).

On considère trop souvent que le revenu paysan se réduit au seul revenu agricole ; or les études de budgets ruraux au Sénégal (cf. Annexe IV) établissent que les revenus non agricoles peuvent représenter une part importante du revenu paysan. On sait que de nombreux paysans exécutent des métiers urbains dans les petits centres de brousse et dans les villes pendant toute ou partie de la saison sèche : artisanat, transport, colportage, horticulture, etc. Or ces occupations rémunèrent plus que l'agriculture, à effet égal.

Nous attirons donc l'attention sur l'intérêt d'une étude de l'aire d'attraction des villes et des petits centres de brousse. On ne comprendrait pas pourquoi le vieux bassin arachidier retient une population aussi nombreuse, si l'on sous-estimait l'importance des revenus urbains obtenus par les paysans de cette région. Cette circonstance freine l'exode vers les terres neuves : ici, en effet, le paysan perd les avantages liés à la possibilité d'occuper des activités temporaires dans les villes, perte qui, dans certains cas, peut contrebalancer le gain de production agricole qu'il obtiendrait en choisissant de migrer dans les terres neuves. L'étude des composantes du revenu paysan révélerait des différences régionales significatives.

(1) De nombreux ruraux trouvent des occupations de type urbain pendant la saison sèche. D'autres exercent toute l'année un métier secondaire : tailleurs, forgerons, cordonniers, tisserands, etc. Il reste que beaucoup n'ont pas la possibilité de travailler pendant toute l'année.

## 2. LES EFFETS DE LA MÉCANISATION AGRICOLE

Avec les techniques culturales traditionnelles, c'est-à-dire outillage simple (utilisation de l'iler) (1), le bassin arachidier avait trouvé un équilibre : dans ces conditions, on admet qu'un actif peut cultiver de 1 hectare à 1 hectare et demi environ. Dans un tel système, la terre est relativement abondante et le mode coutumier de répartition foncière fonctionne correctement : la terre est distribuée selon les besoins de la famille, qui dispose d'un droit d'usage pérenne ; pour corriger les déséquilibres momentanés, on procède à des échanges amiables (2) et chaque chef de carré obtient à peu près la terre qu'il est capable de cultiver avec l'aide de sa famille.

Par contre les techniques de culture attelée, permettent de *doubler* les surfaces cultivées par actif (3) : le rapport Ressources/Population se modifie et l'ancien équilibre est détruit. Les conséquences de l'introduction du machinisme dans l'agriculture sénégalaise n'ont pas confirmé les prévisions des experts. L'alternative suivante se présentait : ou bien les paysans choisiraient l'agriculture intensive avec l'amélioration de la productivité du travail à l'hectare (sarclages plus soignés et plus nombreux, utilisation combinée de l'engrais et de la houe attelée), ou bien ils opteraient pour la culture extensive, ensemencant le maximum de terres, sans trop se soucier de la reconstitution de la fertilité et sans chercher le progrès du rendement à l'hectare. Il faut préciser que la SATEC, chargée de vulgariser les nouvelles techniques, avait implicitement admis que l'utilisation de la culture attelée favoriserait l'amélioration des rendements (4), sans réfléchir sérieusement aux conséquences foncières de l'opération. Or, il s'avère que, dans presque tous les cas, les paysans ont préféré la solution la plus rentable à court terme, qui est l'utilisation extensive du machinisme.

Ainsi les effets du progrès technique se manifestent comme suit :

### 2.1. DESTRUCTION DU SYSTÈME FONCIER COUTUMIER :

Les paysans les mieux dotés répugnent de plus en plus à prêter, à louer, ou à gager leurs terres. Cette tendance est aujourd'hui manifeste, comme le témoignent les nombreux litiges fonciers dont sont saisis les chefs d'arrondissement : appelés à arbitrer, ils n'ont pas de solution législative ou coutumière satisfaisante à proposer (cf. Annexe V).

---

(1) Description de l'iler : « sous sa forme la plus courante, il est constitué par une lame de fer en forme de croissant d'une vingtaine de centimètres de largeur, reliée par l'intermédiaire d'une douille soudée ou rivée en son milieu à un long manche (de 1,75 m à plus de 2 m) ». (Cf. H. Raulin, *La dynamique des techniques agraires en Afrique tropicale du Nord*, CNRS, Paris, p. 38).

(2) Les enquêtes ORSTOM, menées depuis 1966 dans le bassin arachidier, ont permis d'observer quelles sont les transactions foncières les plus répandues, c'est-à-dire : échanges amiables de terres, prêts, mises en gage et plus récemment locations. En aucun cas on n'observe de ventes de terres rurales, interdites par la coutume comme par la loi.

(3) Effets de la culture attelée sur les superficies cultivées : « une personne active ne peut conduire à bonne récolte plus de 90 ares en culture manuelle et 1,50 ha en culture attelée » (cf. A. Gatin, *Bilan de quatre années de vulgarisation de thèmes techniques au Sénégal*, SATEC Sénégal, 1968, p. 6).

(4) Objectifs initiaux de la SATEC :

« La simplicité de ces thèmes a fait que l'on a souvent parlé de thèmes légers en ce sens que leur adaptation n'implique qu'une modification de comportement sans changer profondément les concepts culturels traditionnels ceci par opposition aux thèmes lourds qui, eux, bouleversent les habitudes.

L'application correcte et complète des thèmes devait garantir l'accroissement de la productivité, but de l'entreprise » (cf. Gatin, ouvrage cité, p. 4 et 5).

D'autre part, la loi coutumière « à chacun selon ses besoins » joue désormais dans le sens de l'inégalité en favorisant les paysans équipés en matériel moderne : l'accès à la terre passe par la possession d'équipement de culture attelée et la situation devient difficile pour toute une partie de la population. Les réserves de terres encore disponibles dans les vieux terroirs diminuent rapidement.

## 2.2. LES EFFETS DIFFÉRENTIELS DE LA MÉCANISATION AGRICOLE LIÉE A LA CULTURE EXTENSIVE

a) *Chez les Sérères*, qui associent l'élevage à la culture, on observe de fortes densités de population sur de petites exploitations, notamment dans la région de Bambey (jusqu'à 100 habitants au kilomètre carré). Ce résultat, étonnant en l'état des techniques utilisées, était obtenu grâce à une judicieuse reconstitution de la fertilité et à la préservation des jachères. L'extension des surfaces d'arachide rompt l'équilibre: A. Lericollais, géographe ORSTOM, a notamment observé une importante diminution des jachères chez les Sérères de Sob (cf. Annexe VI).

b) *Chez les Ouolofs*, la tendance traditionnelle à cultiver de façon extensive et sans grand souci de restitution de fertilité s'en trouve exagérée.

Les Ouolofs trouvent un exutoire grâce aux migrations collectives, organisées par les confréries musulmanes, Tidjane et Mouride, vers les terres neuves, mais pour combien de temps ? En outre, les migrants laissent derrière eux des zones partiellement dévastées, telles le Cayor ou partie du Baol, qui sont appelées à continuer à nourrir une nombreuse population.

## 2.3. PROGRÈS TECHNIQUE ET MIGRATIONS

L'opinion la plus couramment admise est que ce sont les paysans les plus pauvres qui acceptent de migrer. Il est effectivement possible de mettre en corrélation les variations de la production arachidière avec les variations d'intensité des migrations vers les terres neuves (cf. annexe VII). Néanmoins, on constate que ce sont souvent les paysans déjà bien équipés qui s'y installent. Il est bien évident, en effet, compte tenu du choix qu'ont fait les paysans de la culture extensive, que le plein emploi, et partant, l'amortissement du matériel moderne ne seront réalisés que dans les zones où les disponibilités en terre sont abondantes. On peut démontrer que le bénéfice de la migration sera proportionnellement plus important pour le paysan équipé que pour le paysan travaillant en culture manuelle (on observe fréquemment un gain de production de 100 % dès les premières années d'installation dans les terres neuves).

Il est vrai qu'il existe une deuxième catégorie de migrants, mais ce sont les saisonniers, venus sans équipement, travailler au service des premiers : il s'agit des « navétanes ».

### Conclusion

Les données parcellaires dont nous disposons à ce jour ne nous autorisent pas encore à proposer un programme d'ensemble. Cependant, nous insistons sur l'intérêt d'une analyse comparative : même dans une région écologiquement homogène comme le bassin arachidier, les différenciations ethniques et régionales imposent une analyse fine, qui permette d'identifier les sous-ensembles caractéristiques dont se compose l'ensemble national sénégalais, qui reste très hétérogène. Dans l'état des connaissances actuelles, il nous paraît donc que des enquêtes légères, ayant pour objet le repérage des aires démo-économiques représentatives (ce qui suppose un premier travail de typologie), seraient plus fécondes qu'une lourde recherche statistique à l'échelle nationale, dont l'objet serait aujourd'hui prématurément défini.

## ANNEXE I

## Taux de croissance démographique relevé par les principales enquêtes au Sénégal

## A. TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL

Source	Années	Zone	Accroissement naturel (en %)
Enquête nationale	1960-1961	Sénégal	2,7
	1960-1961	dont rural	2,5
	1960-1961	dont urbain	3,4
M.I.S.O.E.S.	1957	Fleuve	2,1
O.R.S.T.O.M.	1963-1965	Niakhar (Sine-Saloum)	1,5
	1963-1965	Paos-Koto (Saloum)	2,4
O.R.S.T.O.M.	1940-1966	Fakao (Sine-Saloum)	1,8

Ces renseignements nous ont été donnés par l'équipe des démographes ORSTOM de Dakar ; selon eux, le chiffre moyen le plus vraisemblable, en l'état des données existantes, serait un taux d'accroissement naturel au Sénégal légèrement inférieur à 2 %, les chiffres de l'enquête nationale paraissant sujets à caution (surestimation).

## B. CROISSANCE DE LA POPULATION URBAINE

« Un fort exode rural provoque un accroissement de la population urbaine, particulièrement spectaculaire à Dakar qui entre 1923 et 1961 a eu un taux d'accroissement de plus de 6 % et de 1955 à 1961 de 9,6 %.

Entre 1955 et 1964, la population urbaine du Sénégal a augmenté de 83 % contre 53 % pour la population totale. Une des régions les plus marquées par cet exode est la région Toucouleur du fleuve Sénégal ».

(Source : note dactylographiée de l'équipe de démographes ORSTOM de Dakar).

## C. HYPOTHÈSES DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE AU SÉNÉGAL

« Les responsables du III<sup>e</sup> Plan quadriennal de développement économique et social estiment à 7 400 000 habitants la population sénégalaise de l'an 2000. C'est une évaluation basée sur l'hypothèse du maintien intégral du taux de croissance actuel (1) et qui nous paraît logique et raisonnable. La densité démographique passerait ainsi de 18,5 habitants au kilomètre carré (niveau actuel) à 35 ».

(Source : *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, samedi 13 juin 1970, p. 1837).

(1) L'auteur fait état d'un taux moyen d'accroissement démographique de 2,17 %.

## ANNEXE II

## Prix de l'équipement de culture attelée

Voici les prix consentis par les coopératives pendant la campagne 1968-1969.

(En francs C.F.A.)

Equipement	Principal	Annuités (2 ans)	Annuités (5 ans)
1 semoir .....	12 056	6 390	2 773
1 houe sine .....	7 489	3 970	1 723
1 lame souleveuse firdou....	4 048	2 145	931
Total .....	23 593	12 505	5 427

Le prix principal est indiqué pour mémoire, car les paysans achètent le matériel à crédit sur 2 ou 5 ans : le prix de revient n'est donc jamais inférieur à 25 000 F. Il faut encore ajouter le prix d'achat d'un animal de trait, en l'occurrence le cheval, qui convient au type d'équipement ci-dessus. Le prix moyen du cheval est de 20 à 25 000 F environ, parfois plus. Ainsi, l'investissement minimum en culture attelée s'élève à 50 000 F CFA.

On comparera ce chiffre à celui du revenu rural par tête, qui n'excède guère 10 000 F CFA par an, d'après toutes les estimations :

— « Les revenus oscillent le plus souvent entre 10 000 et 12 000 F CFA par personne et par an » (*cf.* rapport CINAM : la région arachidière, 1960).

— Igor de Garine donne les précisions suivantes :

Estimation de revenus annuels en francs CFA :

Sérères ruraux : 6 040 F

Ouolofs ruraux : 13 130 F

Ces chiffres concernent une zone à forte population rurale dans le vieux bassin arachidier (Source : I. de Garine, *Budgets familiaux et alimentation dans la région de Khombole*, FAO, Rome 1960, p. 17).

— Jacques Brochier note enfin : « Les résultats de l'enquête réalisée par l'ISEA auprès de 55 groupes familiaux de l'arrondissement de Thiénaba, sont assez proches de ceux de I. de Garine. Le revenu brut, moyen est de 11 650 F CFA par personne et par an ». (Source : *enquête ISEA 1963*, mentionnée par J. Brochier), la diffusion du progrès technique en milieu rural sénégalais », PUF, Paris, 1968).

En bref, il ressort que l'investissement de culture attelée équivaut à cinq années environ de revenu paysan par tête. De plus, si l'on considérait les charges d'exploitation supportées par le cultivateur qui utilise l'engrais et nourrit correctement son cheptel de trait, on obtiendrait des chiffres encore plus inaccessibles : c'est dire que, dans l'état présent des ressources du milieu rural sénégalais, le plein emploi du matériel de culture attelée n'est accessible qu'à une faible minorité.

## ANNEXE III

## Statistiques concernant la main-d'œuvre inoccupée en 1969

« Cette main-d'œuvre disponible était en mars 1969 de 43 626 individus dont 36 503 (83,5 %) dans le Cap-Vert, 3 607 (8,3 %) à Saint-Louis et 2 245 (5,1 %) à Thiès. Il s'agit là, bien entendu, de gens faisant effectivement acte de candidature pour un travail éventuel et non de la totalité des sans-emploi qui attendent une occasion ou cherchent eux-mêmes une occupation sans passer par le bureau d'embauche » (Source : *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, « le Marché sénégalais », 13 juin 1970, p. 1842).

## ANNEXE IV

## Etudes budgétaires réalisées en milieu rural

Igor de Garine a procédé à une estimation des revenus annuels par personne chez les Sérères et Ouolofs ruraux de la région de Khombole.

En voici le détail :

	Sérères ruraux (N'Brouaille)		Ouolofs ruraux (Niama)	
	Francs C.F.A.	%	Francs C.F.A.	%
1) <i>Recettes monétaires</i>				
Arachide .....	3 012	50	4 887	37
Bétail .....	137	2	285	2
Ristournes .....	—	—	38	—
Recettes occasionnelles .....	855	14	6 012	46
Cadeaux divers .....	241	4	432	3
Total Recettes monétaires .....	4 245	70	11 654	88
2) <i>Autoconsommation</i> .....	1 795	30	1 476	12
Total général .....	6 040	100	13 130	100

(Source : I. de Garine, *Budgets familiaux et alimentation dans la région de Khombole*, FAO, Rome 1960, p. 17).

On remarquera d'une part l'importance des recettes occasionnelles dans le budget des ruraux, d'autre part les différences considérables des ethnies : le revenu ouolof est deux fois supérieur à celui des Sérères.

## ANNEXE V

## Loi sur le Domaine National

La loi du 17 juin 1964 propose une réforme destinée à régler l'ensemble des problèmes fonciers au Sénégal. On retiendra en particulier l'article 15 :

« Les personnes occupant et exploitant personnellement des terres dépendant du Domaine National à la date d'entrée en vigueur de la présente loi continueront à les occuper et à les exploiter ».

La loi formule deux principes clairs concernant les droits fonciers en milieu rural :

1°. L'Etat détient les terres du Domaine National, dont il est seul propriétaire.

2°. L'Etat, propriétaire éminent, concède aux exploitants un droit d'usage pérenne de leur tenure.

Toutefois, la loi reste difficile à appliquer :

— les anciens chefs de terre et, plus récemment, les marabouts pionniers, continuent à contrôler de nombreuses terres et restent considérés par la plupart des paysans comme les vrais titulaires de droits éminents sur la terre.

— les paysans, redoutant une stricte application de la loi, répugnent de plus en plus à prêter de la terre, ce qui lèse les demandes de terres justifiées par la croissance démographique de certaines familles.

Ainsi, les chefs d'arrondissement, appelés à arbitrer de nombreux litiges fonciers, hésitent entre les solutions coutumières et l'application stricte d'une loi qui n'est pas encore entrée dans les mœurs.

## ANNEXE VI

## L'évolution du système agricole en milieu sérére

André Lericollais, dans son étude du terroir de Sob, observe l'évolution suivante :

« Cet équilibre se dégage par l'extension des surfaces d'arachide et la réduction des jachères. Le système agricole précédent suppose qu'environ 1/4 des terres seulement soit consacré à l'arachide, que près de 1/3 du terroir soit abandonné à la jachère. Or, l'arachide couvre 1/3 du terroir et les jachères à peine 1/5, tandis que le mil recule sur les terres épuisées ». Cf. A. Lericollais : « Un terroir sérére du Sine (Sénégal), Sob (arrondissement de Niakkar) », *ORSTOM, Dakar, janvier 1969*, p. 78.

Et dans une analyse plus récente, il conclut : « A présent, l'extrême morcellement de la terre, le recul des jachères et l'appauvrissement de successions culturelles incohérentes, sont le reflet du manque de terre, de l'émiettement social et de la crise de l'agriculture sérére ». (Cf. A. Lericollais, « Sob en pays sérére : l'évolution du terroir », *ORSTOM, Dakar, août 1969*, p. 19).

## ANNEXE VII

## L'immigration dans les zones pionnières de la région de Kaffrine (Sine Saloum) et la production d'arachide au Sénégal

Année	Nombre d'immigrants dans le département de Kaffrine (unités)	Production arachidière du Sénégal (milliers de tonnes)
1959 .....	1 603	765
1960 .....	3 272	829
1961 .....	2 914	892
1962 .....	3 217	995
1963 .....	6 002	893
1964 .....	5 373	952
1965 .....	4 496	950
1966 .....	3 247	1 011
1967 .....	6 799	786

*N.B.* Les chiffres de production arachidière concernant la campagne qui précède l'année de migration, on compare la migration de 1959 à la production de la campagne 1958-1959 et ainsi de suite.

Le prix payé au producteur d'arachide n'a pas varié pendant la période d'observation. (Source : Service d'Aménagement du Territoire).

On observe une évolution inverse des deux phénomènes : l'immigration augmente quand la production diminue.

## COMPTE RENDU

---

*Au cours de la discussion, quelques points non encore résolus ont été soulevés :*

— *problème du progrès technique : son introduction et ses conséquences ; il ne semble pas possible de déterminer l'effet propre de ce facteur.*

— *problème de l'analyse des effets différentiels entre les ruraux et les migrants vers les villes (notamment les nouveaux « chômeurs »). Cette analyse n'a pas encore été faite.*

*D'autre part, certaines précisions ont été apportées sur les problèmes posés au Sénégal :*

— *indication sur les revenus : en zone rurale, le revenu moyen par habitant se situe autour de 10 000 à 12 000 F CFA par an, alors que la moyenne nationale est de l'ordre de 25 000 F CFA.*

— *importance de l'apport d'une population étrangère (arrivée de 350 000 Guinéens environ) en 3 ou 4 ans.*

— *problème de l'activité saisonnière et ses connexions avec les flux de revenus et les migrations ; en particulier, l'inactivité générale en saison sèche est cause de migrations saisonnières, principalement pour un travail en ville, ce qui conduit à l'abandon de certaines tâches traditionnelles et à la réduction progressive de certaines cultures.*

— *importance de la disette comme cause de l'exode rural vers les villes, voire vers l'étranger.*